

Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 9 décembre 2011

Question n° 11

Tarifs de l'année 2012

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier. Il convient de définir les différents tarifs pour l'année 2012. Pour mémoire, les tarifs applicables en 2011 sont les suivants :

Assainissement collectif

- Taxe de raccordement au réseau public d'assainissement collectif (tarif par branchement) :

	Constructions neuves	Rénovées
de 1 à 9 branchements	1 800,00 €	1 000,00 €
de 10 à 49 branchements	1 600,00 €	800,00 €
au-delà de 50 branchements	1 500,00 €	500,00 €

ramenée à 50 % en cas de réalisation de plusieurs constructions et d'extension du réseau assurée par le constructeur.

- Surtaxe assainissement : part fixe (par foyer, par an) 16,00 €
part variable (par m³ d'eau consommé) 0,30 €
- Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Saint-Amand-Montrond (par m³) 5,00 €

Service public d'assainissement non collectif - SPANC

- Contrôle des installations neuves (conception = 100,00 € + réalisation = 80,00 €) 180,00 €
- Redevance assainissement non collectif, par an 20,00 €
- Participation des communes au SPANC (par foyer non desservi, par an) 5,00 €

Aire d'accueil des gens du voyage

- Redevance journalière (par emplacement) 6,25 €
- Caution demandée 100,00 €
- Avance sur consommation d'eau 7,50 €
- Avance sur consommation d'électricité 7,50 €

Autres

- Reproduction des dossiers de consultation des entreprises 15,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 28 pour et 5 abstentions (Michelle RIVET, Françoise TEYSSANDIER, Jacques CHAULIER, Jean-Pierre PILLOT, Claude ROGER), décide de ne pas augmenter les tarifs de 2011 et de les maintenir à partir du 1^{er} janvier 2012.



Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Geneviève BOBIN